

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE**

Séance du 4 avril 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 29 mars 2019

Date d'affichage : 5 avril 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Quatre avril à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névalche.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, NOVO Riccardo, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, LEGER MIEGGE Adeline, VIGUIER Corinne.

Absents : ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. RAVARY Martin, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00009

Objet de la Délibération

4 – AFFECTATION DE RESULTATS

4A / Affectation du résultat 2018 – M 14

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur le Maire et compte tenu de l'excédent de fonctionnement du budget général 2018 d'un montant de 225.996,82 €, décide par 10 voix Pour :

- ⇒ de conserver à l'article de fonctionnement 002 la somme de 225.996,82 € en section de fonctionnement.

4B / Affectation du résultat 2018 – M 4 « Camping »

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur le Maire, et compte tenu de l'excédent d'exploitation du budget camping 2018 d'un montant de 180.456,73 €, décide par 10 voix Pour :

- ⇒ de conserver l'excédent d'exploitation soit 140.456,73 € à l'article 002 en section d'exploitation
- ⇒ d'affecter la somme de 40.000 € à l'article 1068 (recettes d'investissement).

4C / Affectation du résultat 2018 – M 49 « Eau et Assainissement »

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur le Maire, et compte tenu de l'excédent d'exploitation du budget eau assainissement 2018 d'un montant de 11.517,78 €, décide par 10 voix Pour :

- ⇒ de conserver l'excédent d'exploitation de l'exercice 2018 11.517,78 € à l'article 002 en section d'exploitation.

4D/ Affectation du résultat 2018 – M 43 « Transport scolaire »

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur le Maire, et compte tenu d'un excédent d'exploitation 2018 d'un montant de 12.318,10 €, décide par 10 voix Pour :

- ⇒ de conserver l'excédent d'exploitation de l'exercice 2018 soit la somme de 12.318,10 € à l'article 002 en section d'exploitation.

4E / Affectation du résultat 2018 – M 43 « Remontées mécaniques »

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur le Maire et compte tenu de l'excédent d'exploitation du budget des remontées mécaniques 2018 d'un montant de 17.481,99 €, décide par 10 voix Pour :

- ⇒ de conserver la somme de 17.481,99 € à l'article 002, en section d'exploitation,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER